



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 21 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Excusés : Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO), Régine VIBERT (pouvoir de vote à Ginette FALCOZ-RIGOTTI).

Mme Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°042/22 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE EDF AU LIEU-DIT BATARDIN

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire déclare qu'EDF a proposé de vendre à la commune de Cevins la parcelle OF 1282 située à La Brettaz, en zone naturelle, d'une surface de 240 m², pour la somme de 50 €.

En raison de l'offre économiquement avantageuse d'EDF, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter l'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acheter la parcelle OF 1282 à EDF pour un montant de 50 € et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives afférentes.

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 31/10/22

Publié le : 02/11/22

Publié sur le site internet le : 02/11/22

REÇU EN PREFECTURE
le 31/10/2022
Application agréée E-legalite.com